

Master MDA (IMB et MMA) - Règles de validation et d'assiduité.

1. Validation

Chaque cours est évalué selon la règle du contrôle continu. Pour le calcul de la note finale, un examen final peut être organisé, et toute autre forme d'évaluation au cours du semestre est possible (contrôles surprises ou programmés, projets, ...).

2. Rattrapage:

En M1, l'obtention d'une moyenne sur l'année inférieure à 10 ouvre le droit à une demande de rattrapage dans les cours des semestres non validés où l'étudiant a obtenu une note inférieure à 10, sauf absence injustifiée à une épreuve et cas particulier de manque d'assiduité comme détaillés ci-dessous.

L'étudiant doit alors demander à l'enseignant concerné de passer un rattrapage, dans les trois jours ouvrés suivant la diffusion des moyennes de l'année au maximum.

Aucune UE validée ne peut être repassée en session 2 (de rattrapage) ou dans le cas d'un redoublement.

La note de rattrapage annule et remplace celle de contrôle continu, même si elle lui est inférieure.

En M2, il n'y a pas de rattrapage : c'est une session unique. L'année est validée en fonction de la moyenne annuelle, qui comprend la note de stage.

3. Assiduité

La présence en cours, TD et TP est obligatoire sauf cas exceptionnel à discuter avec chaque enseignant concerné. Des contrôles de présence pourront être effectués à la discrétion de l'enseignant.

La présence aux contrôles continus et contrôles finaux annoncés est elle aussi obligatoire.

4. Autorisation de redoublement:

En cas de moyenne générale après rattrapage inférieure à 10, l'année n'est pas validée.

L'étudiant peut alors demander un redoublement au responsable de l'année. Le responsable de l'année peut autoriser ou non le redoublement. En général le redoublement sera refusé à tout étudiant n'atteignant pas 8/20 de moyenne (calculée sur les matières scientifiques seulement) après rattrapage. De même, un étudiant ayant fait preuve d'un manque d'assiduité régulier (hors justificatif médical ou accord exceptionnel préalable) se verra en général refuser le redoublement.

5. Justificatifs d'absence

Les justificatifs doivent être fournis à l'enseignant responsable du cours et à la scolarité master dans les 48 h après le retour en cours.

Quatre motifs d'absence sont recevables:

- Certificat médical au nom de l'étudiant par un docteur avec lequel il n'a pas de lien de parenté
- Certificat d'hospitalisation
- Acte de décès d'un membre de la famille proche de l'étudiant (ascendant / descendant /fratrie)
- Certificat administratif (convocation à un concours administratif)

6. Conséquence en cas de manquement à la règle d'assiduité.

En cas d'absences répétées dans un cours (plus de deux absences injustifiées):

- Le responsable du cours informe le responsable de l'année du parcours.
- Le droit au rattrapage dans ce cours est annulé: l'étudiant ne pourra pas demander de rattrapage dans ce cours.
- Le cas échéant, le redoublement peut être refusé.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu programmé, le droit au rattrapage est annulé pour le cours concerné par l'absence.